

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2021**

° ° °

Le 26 février deux mille vingt et un à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François Mourra, Maire.

**Etaient présents** : F.Mourra, C.Moreaux, I.Chevalier, M.Dubois, C.Gérard, E. Griffon, G. Novak, V.Panier, F. Servagnat

**Excusés** : D.Mareigner, H. Fournaise

**Secrétaire** : M.Dubois

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL :**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

### **VACCINATIONS CONTRE LE VIRUS DE LA COVID 19 :**

Dans le cadre de la stratégie nationale de vaccination contre la COVID-19 pour le grand public, plusieurs centres ont ouvert leurs portes, sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Dans un premier temps, la population concernée a été celle des 75 ans et plus.

La Présidente a souhaité organiser la tournée d'un bus de vaccination qui a fait étape dans chacune des communes de moins de 250 habitants et qui a été accessible sur rendez-vous par téléphone à l'ensemble des personnes de plus de 75 ans, ayant des difficultés pour se déplacer.

La Mairie a été mise à disposition pour l'accueil.

Lors du passage du Vacci'bus, 10 vaccinations ont été effectuées. Le bus est revenu le 25 février pour l'injection de rappel.

Le Vacci'Bus va poursuivre sa route après le 1<sup>er</sup> mars, sous un format différent. Ce sont les bourgs centres des 8 pôles ruraux de la Communauté qui, désormais, l'accueilleront.

Pour notre part, c'est à Jonchery qu'il stationnera pendant une journée pour la première vaccination, puis reviendront quelque temps après pour le rappel.

Chaque jour de passage, le Vacci'Bus bénéficiera d'une capacité de 78 créneaux de vaccination réservables. Les rendez-vous seront réservés aux habitants des communes du Pôle accueillant le Vacci'Bus, dont Vandeuil.

La Présidente a demandé aux Maires, en liaison avec les médecins libéraux, de recenser les candidats à cette vaccination et de transmettre leurs noms aux plateformes qui appelleront les intéressés pour les programmer.

Afin de vérifier cette liste pour Vandeuil, le Maire énumère les noms des 6 personnes restant à vacciner et demande son avis au conseil.

### **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Maire explique que la perception effectuée actuellement des travaux comptables qui apportent du retard dans la publication du compte de gestion définitif 2021.

Toutefois, l'administration a mis à disposition un compte de gestion provisoire, dont les chiffres coïncident avec les chiffres du Compte administratif 2020 tenu par la commune.

Aussi, Le Maire propose de détailler ces éléments, ce qui permettra de s'avancer pour une réunion future. Lorsqu'il en aura connaissance, il communiquera les résultats définitifs au conseil, pour approbation.

### **AVENANTS AU MARCHE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINTE PHILOMENE (avec création d'une aire de jeux et loisirs)**

Le Maire indique que les travaux se déroulent sans problèmes et que les réunions de chantier ont lieu les lundis après-midi en présence du Maître d'œuvre et des entreprises. Il invite volontiers les conseillers intéressés à y participer.

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ou modificatifs sont nécessaires dans le cadre de l'opération. Il projette le schéma modifiant l'écoulement des eaux pluviales de la plateforme.

Ceux-ci nécessitent deux avenants :

**Lot 01 (avenant n°2) :** Installation de chantier-gros œuvre attribué à l'entreprise LE BATIMENT ASSOCIE pour les prestations détaillées dans son devis 21EM095 du 9 février 2021 représentant une plus-value de 4 883,67 € HTVA

**Lot 07 (avenant n°1) :** Carrelage extérieur attribué à l'entreprise ETC pour les prestations détaillées dans son devis C/VANDEUIL/02-2021 du 10 février 2021 représentant une plus-value de 4 601,80 € HTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les présents avenants et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ces avenants.

### **POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION DE LA STATION DE CAPTAGE**

Le Maire Il porte à connaissance du conseil la réponse du Grand Reims.

A l'issue de la réunion de présentation des études de projet du maître d'œuvre le 18 septembre 2020, les services ont consulté l'Agence Régionale de Santé (ARS)

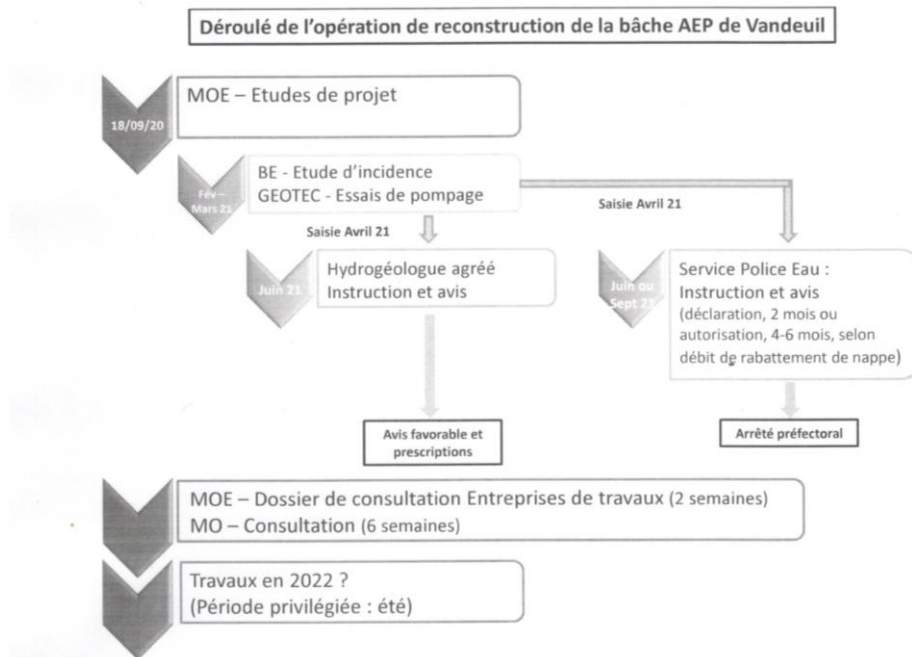
Au vue des archives de ses services (interférences sur les ressources en eaux lors de la création du premier ouvrage), l'ARS a jugé nécessaire l'avis d'un hydrogéologue agréé pour ce dossier et en a missionné un courant décembre 2020.

Celui-ci demande qu'une étude d'incidence soit réalisée et transmise pour instruction du dossier.

Les services ont demandé une proposition du bureau d'études assurant la maîtrise d'œuvre de ce dossier pour réaliser cette prestation et préparons actuellement l'avenant correspondant. Les essais de pompage nécessaires pour définir les dispositions constructives sont commandés et seront réalisés en concertation avec la note d'incidence. L'étude produite sera ensuite transmise à l'hydrogéologue agréé.

En fonction des résultats des essais de pompage, le type de dossier à déposer auprès du service de la Police de l'Eau sera déterminé (déclaration ou autorisation), réalisé, puis déposé pour instruction. Ci-après un tableau récapitulatif des différentes études engagées sur cette opération.

Mission	Prestataire	Démarrage	Avancement	Fin mission	Montant mission € HT
Maîtrise d'œuvre	IRH Ingénieur Conseil	04/10/2018	Etudes AVP : 17/12/2018 Etudes PRO : 18/09/2020 DCE : à l'arrêt en attendant le retour de l'hydrogéologue agréé		11 765,50
Diagnostic Plomb Amiante	QUALICONSULT	22/10/2018	Terminé	26/11/2018	1 140,00
Relevés topo	Duyme Vittenet Renfer	02/09/2019	Terminé	18/09/2019	1 265,00
Etudes géotechniques - Suivi piézo	GEOTEC	19/09/2019	Terminé	06/10/2020	1 250,00
Etudes géotechniques - G2AVP PRO	GEOTEC	24/01/2019	G2 AVP : 10/03/2020 G2 PRO : 08/12/2020	08/12/2020	10 836,00
Etudes géotechniques - Essais de pompage	GEOTEC	03/12/2020	Programmation en attente, à coordonner avec étude d'incidence		23 655,00
Hydrogéologue agréé	M. Rambaud	01/02/2021	Missionné par l'ARS Demande la réalisation d'une étude d'incidence Délai : 2 mois à réception de cette étude		1 606,80
Etude incidence	IRH Ingénieur Conseil	15/02/2021	Avenant en préparation		10 200,00



## ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

Le Maire présente au conseil l'organisation et le fonctionnement de la centrale d'achat du Grand Reims.

Après en avoir débattu, le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-2 à L.2113-5 relatifs aux centrale d'achats,
- Vu l'arrêté préfectoral n°8 du 17 mai 2018 modifiant les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims pour notamment l'autoriser à se constituer en centrale d'achat,
- Vu la délibération n°CC-2018-79 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims portant création de la dite centrale d'achat,
- Considérant l'intérêt économique, juridique et organisationnel pour la commune de Vandeuil d'adhérer à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims,

Décide :

- d'approuver les termes du règlement intérieur et de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la dite centrale d'achat,
- de donner délégation au Maire, la décision de recourir aux services de la dite centrale d'achat en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.